

**DÉCLARATION PRÉALABLE 6 VENTE AU DÉBALLAGE**  
(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8 et R. 310-19 du code du commerce et  
articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

**1. Déclarant :**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....

N° SIRET : .....

Adresse : n° .....

Voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : .....

Localité : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

**2. Caractéristiques de la vente au déballage :**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail ..) : .....

Marchandises vendues :

Neuves : .....

Occasions : .....

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R310-8 du code du commerce) : .....

Date de début de la vente : .....

Date de la fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

**3. Engagement du déclarant :**

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code du commerce.

Date et signature : .....

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.

Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000p (art. L. 310-5 du code du commerce).



**4. Cadre réservé à l'administration :**

Date d'arrivée : ..... N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec remise d'avis de réception :

Remise contre récépissé :

Observations : .....

Le Maire,